

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 16 juin 2023, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Kadia Georges Aka (Administration)
Jason Alcorn (Droit)
Michel Cardin (Arts et sc. sociales :
beaux-arts)
Michelle Cardoso (Kinésiologie et loisir)
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales :
sciences sociales)
Bradley Harding (Psychologie)
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)
Mohammed Khennich (Ingénierie)
Benoit Landry (Ingénierie)
Francis LeBlanc (Président)
Isabelle LeBlanc (Arts et sc. sociales : sciences
humaines, langues, linguistique et littérature)
Caterina Mamprin (Shippagan)
Lise Savoie (Travail social)
Sandra Turcotte (Sciences)
Philippe Volpé (Edmundston)

Absences :

À déterminer (Administration)
À déterminer (Sciences de l'éducation)
À déterminer (Sciences de l'éducation)
Nouha Bouchiba (étudiante)
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et
d'études familiales)
Anik Dubé (Science infirmière)
Émilie Martel-Brosseau (étudiante)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-230616 : Philippe Volpé, appuyé par Étienne Hébert Chatelain, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 MAI 2023

R-02-CFESR-230616 : Lise Savoie, appuyé par Étienne Hébert Chatelain, propose que le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2023 soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
UNE ABSTENTION**

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 MAI 2023

[4] Modifications du programme combiné J.D./MÉE

Les modifications ont été adoptées par le Sénat.

[5] Réunion spéciale avec la VRAEAP

Les modifications au sujet des différents comité et du Conseil de la FESR ont été adoptées au Sénat.

[6] Comité de nomination des membres associés et de reconnaissance des groupes de recherche

Les nominations de professeur associé ont été transmises aux instances appropriées.

[7] Comité de programmes de cycles supérieurs

Les modifications de programmes et les abolitions de programmes ont été transmises au CPR.

[8] Prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie

La candidature de Marc Surette a été acceptée par le VRER et le professeur a reçu le prix lors de la collation des grades.

[9] Modification des règlements 31.1 et 32.1

Le dossier a été renvoyé au CPR avec les explications nécessaires.

4. COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)

4.1 Professeur associé

R-03-CFESR-230616

(Doyon-Gosselin/Cardin)

« Que le statut de professeur associé au Campus d'Edmundston soit accordé à monsieur Ihssan Bouhtiauy pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MAI 2023 DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA COMPOSANTE RECHERCHE AUX FINS DE NOMINATION À L'ASSEMBLÉE DE LA FESR

Le comité spécial existe depuis deux ans, mais ne s'était jamais réuni. Deux personnes ne pouvaient être présentes à la réunion du 19 mai. Lors de cette réunion, le vice-doyen a rappelé la façon de fonctionner pour l'étude des dossiers pour la nomination à l'Assemblée de la FESR. À la suite d'une bonne discussion, trois éléments ont été retenus. Premièrement, le travail du Comité de nomination des membres de l'Assemblée de la FESR fonctionne bien et les décisions rendues nous paraissent justes et équitables. Deuxièmement, afin que le bon déroulement se poursuive, il est crucial qu'au moins un membre du comité ait fait partie du comité l'année précédente. Il ne faudrait pas que les deux membres du corps professoral et le vice-doyen ou la vice-doyenne soient remplacés la même année. Troisièmement, pour les cas litigieux et dans une perspective purement consultative, le vice-doyen demandera à chaque faculté son document-type pour les promotions et la permanence. Ainsi, au besoin, les documents-types peuvent être consultés par le comité pour déterminer si le dossier répond au critère d'être actif en recherche.

Ce comité a terminé son travail et n'a plus sa raison d'être. Il est donc dissout.

6. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION DU PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE DONALD-J.-SAVOIE (ANNEXE 2)

Le comité de sélection a proposé trois recommandations. 1. Décerner le prix aux deux ans. Le doyen estime qu'un nombre suffisant de candidatures de qualité existe et que le problème de fond est le manque de mises en nomination. Il suggère qu'une candidature soumise et non retenue reste éligible l'année suivante. Un membre suggère que les nominations devraient venir de la FESR au lieu de solliciter les membres du corps professoral. La FESR va relancer les facultés pour qu'elles proposent plus souvent des candidatures. 2. Les lettres d'appui doivent être rédigées pour ce prix spécifiquement et les personnes ne doivent pas avoir de collaborations actives avec la personne candidature. 3. Les dates de dépôt du dossier doivent être les mêmes dans le document et dans les communications de la FESR. Le document sera modifié pour refléter ces changements mineurs.

7. RANGS PROFESSORAUX POUR LES CONCOURS INTERNES – CONCOURS DE SUBVENTION INTERCAMPUS (ANNEXE 3)

Une lettre a été reçue qui soulevait la question d'une cochercheuse ne détenant pas de rang professoral pour le concours de subvention intercampus. Trois options sont possibles. 1) Le statu quo. 2) On ouvre tous les concours à tout le monde. 3) Dans le cadre du concours de subvention intercampus uniquement, on exige que le chercheur principal détienne un rang professoral, mais pas nécessairement les cochercheurs. Une discussion s'ensuit et les membres offrent une multitude d'opinions.

R-04-CFESR-230616

(Doyon-Gosselin/Savoie)

« Que pour le concours intercampus, le demandeur principal doit détenir un rang professoral d'adjoint, d'agrégé ou de titulaire mais que les cochercheurs puissent être des chargés d'enseignement à temps plein. »

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
5 CONTRE
1 ABSTENTION**

8. INFORMATIONS

La FESR a reçu huit demandes de renouvellement pour les membres à l'Assemblée de la FESR. Les huit demandes ont été acceptées.

Au CRSH, Développement Savoir, huit subventions sur dix ont été obtenues.

Au CRSH, Savoir, une demande a été soumise, mais non financée.

Au CRSNG, Découverte, six subventions sur douze ont été accordées.

Au CRSNG, Instrumentation, deux demandes ont été soumises, mais non financées.

Au IRSC, une subvention sur deux a été accordée.

À la FCI, une demande déposée a été accordée.

9. AUTRES

Le doyen remercie les personnes qui terminent leur mandat au sein du Conseil de la FESR pour leur grand dévouement envers la recherche et les cycles supérieurs.

10. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 39.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin
Secrétaire de la réunion